

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2026	Envoyé en préfecture le 21/09/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	07	Reçu en préfecture le 21/09/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	093	Publié le 21/09/2026 ID : 032-213202088-20260915-2026SEPT15_384-DE
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	3.5.3	Autres actes de gestion du domaine public Autorisation d'occupation temporaire (terrasse)

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

11

Séance Publique ordinaire du **15 septembre 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 4 septembre 2026, s'est rassemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, M. Xavier BALLENGHIEN, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Marc DUGROS, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, M. Laurent LAMEILLE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, Émilie PICAMILH, Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Philippe BATTISTON
M. Bernard LERICHE
M. José-Louis PEREIRA
Mme Corinne QUEVILLY
Mme Fabienne WEIDMANN

Ont donné procuration :

M. Philippe BATTISTON à Mme Véronique LÜHMANN
M. Bernard LERICHE à M. Loïc DE LARTIGUE
M. José-Louis PEREIRA à M. Julien PELLICER
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Odile SCHAAP
Mme Fabienne WEIDMANN à Mme Françoise ARMENGOL

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Adrien FORET

**Objet : Proposition de modification du règlement des terrasses
et occupations commerciales du domaine public**

RAPPORTEUR : Sylvie ACHÉ, Adjointe au Maire chargée du commerce, de l'artisanat et de l'animation de la ville

Par délibération en date du 8 décembre 2005, le conseil municipal a décidé d'adopter le règlement d'installations des terrasses sur le domaine public pour les commerces de métiers de bouches.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 032-213202088-20260915-2026SEPT15_384-DE

Ce règlement n'ayant jamais été revu, il paraît aujourd'hui nécessaire d'en reformuler le contenu, de déterminer avec précisions certains aspects et de l'actualiser conformément à la conjoncture actuelle, afin de trouver un équilibre clair.

L'objectif de ce nouveau règlement est de permettre aux commerçants de développer leur activité tout en garantissant aux clients un accès facilité, grâce au maintien de places de stationnement et à une application stricte de la zone bleue.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'approuver les conditions du règlement municipal des terrasses et occupations commerciales du domaine public, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Adrien FORET

Le Maire,
Julien PELLICER



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 21 SEP. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 21 SEP. 2026